

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2018.

Mot du Maire:

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le maire avait présenté les projets 2018 dans un contexte financier « serré ».

Lors du dernier conseil municipal, le vote du budget 2018 a eu lieu. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 355 000 € et sont marquées par de nouvelles baisses de dotations. La commune est depuis 2013 la plus impactée du département par la baisse de dotation puisqu'elle a perdu 80 % de sa Dotation Global de Fonctionnement.

C'est pourquoi, les taux d'imposition communaux ont été relevés à leurs valeurs de 2016 après une légère baisse en 2017. Notre commune a de nombreux projets structurants, et de ce fait, doit inscrire une possibilité d'emprunt en 2018 de 1 200 000 €.

C'est un budget maîtrisé mais volontaire sur le plan des investissements (2 M€) car les dynamiques économique et démographique de la commune se doivent d'être accompagnées.

- Approbation des comptes de gestion 2017 Commune, Activités photovoltaïques et locaux commerciaux par 19 pour et 4 contre.

- Approbation du compte administratif et affectation du résultat – Commune – le conseil municipal approuve le compte administratif et l'affectation du résultat par 18 pour et 4 contre. L'Excédent de fonctionnement 2017 (376 185.92 euros) sera affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du BP 2018 et le déficit d'investissement (502 423, 06 €) repris en Investissement du BP 2018.

- Approbation du compte administratif, affectation du résultat et dissolution du budget - Locaux commerciaux. Au vu de la faible activité comptable réalisée sur le budget « Locaux commerciaux » le conseil municipal, à l'unanimité, décide de clôturer le budget « Locaux commerciaux » à la fin de l'exercice 2017, et de transférer les résultats de la clôture (excédent de 296.97 €) en recette dans le budget principal communal 2018.

- Approbation du compte administratif et affectation du résultat – Activité photovoltaïque- Le conseil municipal approuve le compte administratif et l'affectation du résultat à l'unanimité.

- Vote du taux des Taxes des contributions directes 2018. Avec 19 voix pour et 4 contre, le conseil municipal fixe les nouveaux taux des taxes des contributions directes 2018 à hauteur des taux 2016: Taxe d'habitation : 8.09%, Taxe foncière sur le bâti : 12.35 %, Taxe foncière sur le non bâti : 58.22 %.

- Vote du budget 2018 de la commune. Le conseil municipal approuve à 19 voix pour et 4 contre le budget d'un montant total de 5 910 171.49 € qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur 3 355 231.97 € et à 2 554 939.52 € en investissement.

- Vote à l'unanimité du budget 2018 "activité photovoltaïque" d'un montant total de 16 211.41 €.

- Désignation à l'unanimité de M. Dominique TRIOULAIRE comme 3ème représentant de la Commune au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération

- Nouvelle composition du CCAS : Mesdames Françoise GUILLOT, Adrienne WIERZBA, Marie-Claude BEAL, Marie-Thérèse CHARPENTIER, Patricia JOUBERT et Monsieur Bernard NOUVET.

- Remplacement des élus démissionnaires dans les commissions "Finances", "Ecole", "Solidarités", "Vie communale" et "Urbanisme". Les nouvelles compositions sont sur le site de la Commune.

- Participation aux travaux d'extension du réseau d'eau potable à Marnhac. Ces travaux vont engendrer un coût pour la commune de 20 € HT le mètre, soit un total de 2 000 € HT.

- Participation aux travaux d'électrification à Rachassac pour un montant de 7 959.38 € HT (34% du montant total HT des travaux).

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire la « protection sociale des agents ».